

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA COMMUNE DE PERNOIS**

Séance du 19 mars 2021

L'An deux mille vingt et un, le 19 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Pernois, convoqué par courrier en date du 12 mars 2021, s'est réuni, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Eric OLIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Françoise NIQUET, Cindy EVRARD et Emilie OLIVIER
Mrs Eric OLIVIER, Maire, Ghislain CHIVE, Hugues VANDERGHOTE, Aurélien TROIVAUX, Cédric LEMAIRE, Philippe GAMBIEZ, Joël BARON, Logan VASSEUR, Jean-Benoît GARDY, Georges JOLY et Frédéric THUILIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Corentin BRUNEL

ETAIT ABSENT : Néant

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Françoise NIQUET a été élue secrétaire de séance.

1) Résultat de l'Appel d'offre concernant l'assainissement collectif, validation du Conseil Municipal

L'appel d'offre et l'ouverture des plis liés au marché de création d'une station d'épuration et de la première tranche de réseau sont terminés.

Concernant le lot 1 (construction de la station d'épuration), quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre (EDGARD DUVAL, HYDRA, OPURE, SADE). L'évaluation a porté sur plusieurs critères.

L'entreprise la mieux notée concernant la 1^{ère} tranche de création de réseaux est l'entreprise HYDRA pour un montant de 646 593.76 € HT.

Concernant le lot 2 (création de réseaux et OTEU) 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre (EIFFAGE, SADE, STURNO). L'évaluation a porté sur plusieurs critères. L'entreprise STURNO est retenue pour un montant de 599 115 € HT.

Une économie de 384 000 € sera réalisée comparativement à l'estimation initiale des travaux. En effet, le lot 1 avait été estimé à 800 000 € HT et le lot 2 était estimé à 830 000 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu au mois de mai pour la création de la station d'épuration et à la mi-juin pour la première tranche de réseau. L'objectif est une mise en service officielle pour le mois de décembre 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux d'assainissement collectif.

2) Extension du réseau électrique pour la STEP

Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'étendre le réseau électrique jusqu'à la station d'épuration. Un devis a été demandé auprès de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) Il s'élève à 23 745.65 € HT. La FDE prend à sa charge 9 498.26 €. La part revenant à la charge de la commune s'élève donc à 17 096.86 € (TVA comprise)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis présenté par la FDE d'un montant de 17 096.86 €.

3) Etude de la qualité de l'air intérieur

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de « Prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public ». Il s'agit d'une part de réaliser un diagnostic technique des

moyens d'aération des bâtiments et, d'autre part, de réaliser une campagne de mesures de polluants effectuée dans les bâtiments.

Cette opération rentre dans le cadre du groupement de commandes portant sur des prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public proposé par la Fédération Départementale d'Energie (FDE)

Le coût pour la commune s'élève à 1562 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'adhésion de la commune au groupement de commandes et à payer 1562 € pour la réalisation du diagnostic.

4) Ecole à court et moyen terme

Le Maire explique que l'école du village est menacée. Les effectifs sont en baisse constante. Il est fort probable qu'une classe soit fermée en septembre 2022. Une réflexion est menée au sujet de la création d'un syndicat scolaire avec la commune de Berteaucourt-les-Dames qui rencontre également des problèmes d'effectif.

Les avis sont partagés. Aucune décision n'est prise pour le moment.

5) Renouvellement du marché statutaire CDG80

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et aux établissements publics affiliés l'opportunité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques. Il concerne les agents affiliés à l'IRCANTEC et à la CNRACL. Le contrat commencera le 1^{er} janvier 2022. Il est nécessaire de délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme le soin de négocier un contrat d'assurance statutaire auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

6) Subvention aux associations

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention reçues à la Mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Le Souvenir Français : 100 € (vote à l'unanimité)
- Club Intervillage : 170 € (vote à l'unanimité)
- Mme TOUTTAIN Sandy (forain) : 90 € + les tickets gratuits (vote à l'unanimité)
- Mme DEVOS (forain) : 150 € + les tickets gratuits (vote à l'unanimité).

La subvention sera versée aux forains uniquement si la fête locale est organisée.

7) Etude d'une demande d'aide sociale

La Mairie a reçu une demande d'aide sociale de la part de Mme ROHAUT Sandra résidant dans le village. Suite à des soucis de santé, elle se retrouve avec sa famille dans une situation financière délicate.

Après avoir étudié sa demande, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la dette de Mme ROHAUT envers la commune d'un montant de 178.90 € et d'offrir les repas de cantine des deux enfants jusqu'au mois de juillet 2021.

8) Création d'une dalle pour recevoir le conteneur à verre

Le Maire rappelle aux Conseillers que la commune envisage de déplacer le conteneur à verre. Il est prévu de l'installer sur le parking situé rue du Général Leclerc.

Plusieurs devis ont été demandés. Le devis le moins disant est celui présenté par M. TROIVAUX Aurélien. Il propose de créer la dalle de 18 m² pour un montant de 1477 € HT.

Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention M. TROIVAUX Aurélien), le Conseil Municipal décide de confier le chantier de création d'une dalle pour un montant de 1477 € HT.

9) Adhésion au groupement de commandes proposé par SOMME NUMERIQUE

Le Maire explique aux Conseillers que la commune souhaite acheter trois tableaux blancs interactifs pour l'école. La commande peut se faire par le biais de SOMME NUMERIQUE à condition d'adhérer au groupement de commande proposé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

L'achat des trois tableaux blancs interactifs coûtera à la commune la somme de 9900 € TTC.

10) Divers

- Il est nécessaire de renouveler le parc de matériel destiné à l'entretien des espaces verts de la commune. L'agent, M. Dimitri GODART, étant reconnu travailleur handicapé, des subventions peuvent être obtenues pour l'achat de matériel adapté à son handicap.

L'entreprise LAMBIN propose du matériel professionnel sur batterie (débroussailleuse, taille haie...). Le Conseil Municipal souhaite qu'une démonstration du matériel proposé soit organisée avant de passer une commande.

- M JOLY demande s'il est possible de démonter la kitchenette installée à la nouvelle médiathèque pour la déplacer dans la nouvelle garderie.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'acheter une kitchenette neuve pour la garderie.

- Un devis va être demandé pour l'installation de caméras de surveillance dans Pernois par l'intermédiaire de la FDE.

- M. HINAULT souhaite redonner à la commune sa concession au cimetière pour acheter une case de columbarium. Le Conseil Municipal décide (vote pour à l'unanimité) de vendre une case de columbarium en déduisant le prix de la concession déjà payée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question posée, le Maire lève la Séance à 22h30.

Fait et délibéré en séance les ans, mois et jour que dessus et au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire
Eric OLIVIER